

Suis-je un criminel ? Je pourrais l'être si Carney fait adopter cette loi

Dave Bylsma

Chef adjointe, PHC Canada

Récemment, notre gouvernement fédéral, complètement distrait et totalement désengagé, a adopté en première lecture ce qu'il qualifie de projet de loi « vital, » le C-254.¹ Que va faire cette nouvelle loi « vitale » en préparation pour promouvoir la réconciliation entre les Canadiens d'aujourd'hui ? Il s'agit d'un amendement au Code criminel : **« créer une infraction pour le fait de promouvoir volontairement la haine envers les peuples autochtones en tolérant, niant, minimisant ou justifiant le système des pensionnats pour Autochtones (leurs termes) au Canada par des déclarations communiquées autrement que dans une conversation privée. »** Voilà, mesdames et messieurs, la dernière solution orwellienne. Le projet de loi décrit correctement son objectif comme étant « créer une infraction, » puis utilise une tactique trompeuse de « leurre » en assimilant la remise en question d'un discours de gauche à de la « haine, » cette catégorie d'infraction redoutée si chère et si souvent instrumentalisée par le gouvernement en place et ses apologistes dans les médias subventionnés par les contribuables.

Au Canada, de nombreux penseurs et citoyens concernés continuent de poser une question cruciale concernant les « fosses anonymes » liées aux pensionnats autochtones : « Où sont les preuves ? » Poser cette question sincèrement n'est pas un déni. Se demander si ces « fosses anonymes » existent, combien elles sont et, le cas échéant, ce qu'elles signifient, n'implique pas automatiquement l'approbation ou la tolérance du système des pensionnats. Cela ne signifie pas non plus que la personne qui pose la question croit qu'il n'y a eu aucun problème ni aucun abus dans ces pensionnats. Et cela ne prouve certainement pas qu'elle hait qui que ce soit. Elle demande simplement que des preuves médico-légales soient examinées afin que la « découverte » tant médiatisée de traces de remaniement du sol et l'affirmation selon laquelle il s'agirait de corps enterrés soient correctement analysées et que les résultats soient rendus publics. C'est ce que les partisans de la thèse des « fosses communes, » des « fosses anonymes » et même des « enfants assassinés » refusent catégoriquement d'admettre.

Cependant, en vertu du projet de loi C-254 (s'il est adopté), le simple fait de poser cette question pourrait vous valoir une peine d'emprisonnement. Cela « crée » une infraction criminelle pour toute remise en question de la véracité des allégations selon lesquelles un grand nombre de corps d'enfants autochtones reposent dans des fosses communes anonymes à divers endroits du pays. Lorsque l'affaire a éclaté il y a quelques années, les Canadiens ont été horrifiés d'entendre des termes comme « charniers » utilisés pour construire un récit selon lequel des cimetières jusque-là inconnus auraient été découverts sur des terrains rattachés à des pensionnats. Ces tombes « secrètes et anonymes » d'enfants autochtones auraient été découvertes sur plusieurs de ces sites. Sous la direction du Premier Ministre Justin Trudeau, le pays est entré dans le deuil et s'est livré à l'auto-reproche. Et nous avons attendu. Nous avons attendu des preuves concrètes. Pendant ce temps, des églises ont commencé à être incendiées et vandalisées partout au pays... comme si le fait de blâmer les chrétiens d'aujourd'hui pour les crimes présumés de personnes désormais décédées et la destruction de leurs lieux de culte pouvaient ramener un seul enfant ou rendre la « vérité et la réconciliation » plus probables.

À ce jour, aucune preuve matérielle n'a été produite pour étayer l'affirmation selon laquelle un tel holocauste aurait eu lieu sur le sol canadien. Pourtant, en vertu du projet de loi C-254, il sera interdit de remettre publiquement en question les théories non prouvées sur lesquelles reposent actuellement les politiques gouvernementales.

Le déni de l'holocauste historique perpétré contre les Juifs, les Roms et les personnes handicapées sous le régime nazi est illégal dans de nombreux pays. On peut se demander s'il est judicieux d'adopter une telle loi. Mais une chose est incontestable : cette atrocité a eu lieu. Site après site, survivant après survivant, photo après photo, tous ces éléments témoignent de manière approfondie, exhaustive et concluante de la véracité de cette horreur. Ce qui manque ici, au Canada, ce sont les preuves matérielles permettant ne serait-ce que d'étayer l'affirmation selon laquelle des fosses anonymes existent... et, si elles existent, qu'elles représentent un complot visant à commettre et à dissimuler un génocide.

Ce qui rend la situation d'autant plus paradoxale, c'est la vérité indéniable et dérangeante : plus d'une centaine d'églises ont été incendiées ou vandalisées,² en réaction aux allégations portées contre les pensionnats gérés par les Églises. Il convient de rappeler que ce ne sont pas les Églises du Canada qui ont créé le programme des pensionnats, mais plutôt le gouvernement de l'époque qui a sollicité diverses confessions établies pour qu'elles prennent en charge l'éducation des enfants autochtones. Cet aspect de l'histoire des pensionnats est rarement évoqué. Nous reconnaissions volontiers que les Églises – et, plus important encore, le gouvernement – agissaient en dehors de leur sphère d'autorité divine. La première et principale erreur du programme des pensionnats a été de bafouer le rôle des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants. Cette violation se poursuit encore aujourd'hui dans les écoles publiques du pays, où les élèves – autochtones et non autochtones – sont endoctrinés par une idéologie laïque et influencés par divers enseignements contraires aux convictions de leurs parents. Cela inclurait l'idéologie du genre, la théorie évolutionniste athée, les théories climatiques non prouvées et le socialisme économique.

Il est impératif de poser des questions sur le passé, même les plus difficiles et les plus dérangeantes. Ces questions doivent être posées avec tact et respect, afin de favoriser un dialogue différent et respectueux, notamment avec les victimes. Je n'ai aucune intention d'attiser les tensions déjà présentes. Mais criminaliser un dialogue politique équitable pour « protéger » la population de la vérité n'est pas justice, c'est de la tyrannie.

Avec Rod Taylor,³ chef du Parti de l'Héritage Chrétien, et d'autres personnes sincères et de bonne volonté, je reste ouvert à la révélation de nouveaux faits concernant ce dossier, fondés sur des preuves scientifiques. La recherche honnête de ces preuves est absolument essentielle pour parvenir à une véritable réconciliation. Le projet de loi C-254 et toute tentative de criminaliser la recherche honnête doivent être rejetés. La vérité, après tout, doit pouvoir résister à l'examen.

Notes de bas de page

¹ www.parl.ca/documentviewer/fr/45-1/projet-loi/C-254/premiere-lecture

² reformedperspective.ca/112-churches-vandalized-and-burned/

³ www.chp.ca/about/leader/